



## Lettre d'information CGT-ONERA : avril 2024

### Négociations Salariales 2024 (NAO) :

Lors de la seconde réunion de négociation salariale du 25 avril 2024, la Direction a expliqué à vos représentants s'être battue pour obtenir... 0,3% de plus. La RMPP passe donc de 3,5% à 3,8%.

Heureusement que les salariés se battent un peu plus au quotidien pour répondre aux impératifs toujours plus exigeants de leur Direction, mais pour quelle récompense individuelle et collective ?

Pour rappel, l'effet de report 2023 étant de 0,95%, il reste 2,85% à distribuer en masse au titre de 2024.

Voici la **proposition de la Direction**, pour la répartition AG/AI avec un projet d'accord qui sera soumis fin mai aux OS :

**AG : 1,7% au 1er juillet 2024** (soit 0,85 % au titre de l'AG sur l'année 2024 et **0,85 % d'effet de report sur 2025**).

**AI : 2% au 1er janvier 2024** (3% pour les mesures jeunes)

+ **AG sup de 30€ pour les techniciens** (au 1/7/2024)

**Doctorants et post-doctorants : +85€**

**Minima pour le calcul de la prime d'ancienneté + 1,7% ; Plancher et plafond de la prime semestrielle + 3,8%**

**Pass transport (Navigo...) remboursé à hauteur de 75% à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024**

La CGT a rappelé que les NAO sont obligatoires depuis 1982, suite à la désindexation des salaires sur l'inflation. Le constat est fait que cela a eu pour effet de faire baisser globalement l'ensemble des salaires en France, y compris à l'ONERA. De plus, la Direction a aussi baissé les conditions sociales de travail, avec par exemple la perte en 2020 de la 6<sup>ème</sup> semaine de congés payés obtenue en 1983. Le bilan n'est donc pas positif.

La CGT s'inscrit toujours pleinement dans la [revendication intersyndicale](#), à savoir :

- 1- Mesure de **remise à niveau des salaires (+5,2%)** afin que, comme au CNES, personne n'ait de perte de pouvoir d'achat en regard de l'inflation 2021 et 2022. Il s'agit d'une mesure de rattrapage des politiques salariales 2022 et 2023.
- 2- **Cadrage 2024 de 6,65%** (au lieu de 3,8%) pour la politique salariale 2024, correspondant à une AG de 4,9% (inflation 2023) et des AI à hauteur de 1,75% pour les progressions de carrières.

**Concernant le point n° 1** demandé lors de la NAO du 6 mars 2024, la CGT a demandé le nombre de salariés concernés et le montant nécessaire à la remise à niveau au niveau de l'inflation 2021/2022 des salariés. La Direction n'a toujours pas répondu à cette demande lors de la NAO du 25 avril 2024 et qu'elle n'y répondra pas. Son argument est que cela pourrait remettre en cause sa politique de reconnaissance individuelle. Et tant pis, si de très nombreux salariés en font les frais !

La CGT demande que ces informations soient tout de même transmises aux OS dans un souci de transparence et pour que ces négociations puissent être considérées comme loyales.

**Concernant le point n° 2**, il manque encore 2,85%

Sur les conditions particulières, la CGT a rappelé ses revendications :

- Si l'ONERA octroie des AG supplémentaires aux techniciens, c'est bien dû au fait qu'il y a des difficultés de recrutement de cette population à cause de salaires d'embauche trop faibles ; pour autant, les employés doivent bénéficier des mêmes mesures que les techniciens ;
- La CGT demande toujours le remboursement des frais de scolarité annuels des doctorants → pas de réponse ;
- Des mesures sociales pour renforcer l'attractivité (jours de congés supplémentaires, semaine de 4 jours, augmentation de la part patronale dans la mutuelle IPECA...) → aucune proposition de la Direction...
- Un décompte du temps de travail avec récupération horaire ou paiement des heures supplémentaires, y compris lors de missions opérationnelles → la Direction répond par : forfait demi-jour avec badgeage pour les I&C !

La CGT alerte à nouveau : le forfait demi-jour, c'est l'acceptation de l'augmentation de la charge de travail avec ses aléas qui sont l'augmentation des accidents du travail et des risques d'épuisement professionnels. Et une prime de 5% qui sera reprise de l'autre main (comme la semaine de Noël perdue en 2020) avec des AI plus faibles à venir... Ne nous y trompons

pas ! La faiblesse des augmentations à l'ONERA et le forfait demi-jour voulu avec insistance par la Direction relèvent du même nivellement par le bas, avec à la clé, une chute supplémentaire de l'attractivité de l'ONERA et nouveaux records de démissions !

## Bilan des premières Assemblées Générales du Personnel (25 avril 2024) :

La CGT remercie les 140 participants à l'AG de Palaiseau et les 80 participants à l'AG de Châtillon, réunis à [l'appel de l'intersyndicale](#).

Ont été validés par les personnel de ces deux centres :

1- rassemblement réguliers devant tous les centres ONERA

→ Le jeudi matin de 8h30 à 9h30 à Palaiseau porte nord et à Châtillon (halls d'entrées).

2- publication dans un journal (sous la forme d'un encart publicitaire, donc à notre main, avec demande d'une participation financière des salariés, qui ne sera demandée que lorsque les 3 OS auront finalisé le texte à publier)

3- transmission des courriers intersyndicaux sur les réseaux sociaux par les salariés qui le souhaitent (mais relai sans commentaires pour ne pas s'exposer individuellement) sur LinkedIn, Facebook, Twitter...

4- interpellation du CA à Lille le 27 juin (forme à déterminer)

5- manifestation du personnel à Bercy (date à déterminer : juin ? période des J.O ? Septembre ?)

Enfin, la CGT vous invite toujours à noter vos heures d'activité sur les centres, en mission ainsi qu'en télétravail : en effet, à défaut de mise en place d'un décompte par l'Onera, c'est la seule façon de faire valoir vos heures de travail.

→ Prochaines AG : le 14 mai @Toulouse et @Le Fauga, suivez les mises à jour [ici](#)

## Intéressement 2024

La CGT a signé l'accord d'intéressement en 2020. Cette année encore, quelques euros seront versés aux salariés sur la base des résultats de l'année 2023 qui sont positifs à hauteur d'un résultat de 4 M€.

Le montant de la prime globale d'intéressement a été fixé au maximum de 533 K€ fixé par cet accord.

L'intéressement individuel s'établit en moyenne à 237 € net de cotisations, et vous devez opérer un choix individuel avant le 12 mai 2024, soit pour récupérer ou soit pour placer tout ou partie de cette somme (avec abondement de l'ONERA à hauteur du montant placé et sur le support financier de votre choix).

**À défaut de réponse avant le 12/05/2024, votre prime d'intéressement fera l'objet d'un placement par défaut sur le support par défaut de votre compte d'épargne EPSENS, qui vous a envoyé un courriel sur votre boîte mail ONERA il y a quelques jours pour action de votre part.**

## Négociations Plan d'Épargne d'Entreprise (PEE) et Plan d'Épargne Retraite (PERECO) :

À l'issue de ces 2 négociations, la CGT a écrit le courrier suivant à la direction le 12 avril 2024, pour indiquer qu'elle ne signerait ni l'avenant à l'accord de 1991 sur le PEE (signé par CFE-CGC et FO) ni l'accord sur le PERECO.

« Après échanges et débats, plusieurs éléments ont été soulevés par la CGT :

- Les Organisations Syndicales n'ont pas été sollicitées pour le choix du prestataire EPSENS.

- EPSENS, déjà gestionnaire des placements d'épargne actuels n'a pas montré à ce jour un niveau de performance particulièrement bon. Concernant le choix pour le conseil de surveillance, la CGT revendique en tant que 2ème organisation syndicale représentative à l'ONERA, la désignation d'un titulaire qui siègera à ce conseil.

- Le versement éventuel de Primes de Partage de la Valeur futures (exonérées de cotisations sociales et d'impôts), de l'intéressement avec abondement, en plus des frais de gestions bancaires pris en charge par l'ONERA viendra inévitablement grever les augmentations de salaire des personnels.

- La substitution progressive du système de retraite par répartition actuel par ce système par capitalisation (PERECO) n'est pour la CGT pas acceptable, comme nous l'avons défendu en cohérence lors des manifestations en 2023. Il s'agit du même processus de remplacement de la Sécurité Sociale par les mutuelles, assurances et autres instituts de prévoyance comme l'IPECA, beaucoup moins collectifs et performants que la Sécurité Sociale. L'ensemble de ces dispositifs contribuent à affaiblir notre système collectif et national de protection sociale par la baisse des cotisations.

En conséquence la CGT ne signera pas les projets d'accord soumis par la direction le 5 avril à 18h56, avec les modifications du 11 avril à 18h07, car elle ne peut cautionner la désocialisation, la défiscalisation et la financiarisation des revenus du travail des salariés de l'Office. »

## Et maintenant ?

L'histoire l'a démontré, seule l'action collective permet d'élever le rapport de force et d'obtenir des avancées avec :

- vous **syndiqués**, partie prenante des échanges et des débats internes
- vous **impliqués**, pour répondre à nos sondages et donner votre avis pour tout ce qui impacte nos conditions de travail
- vous **présents**, lors des assemblées générales du personnel et enfin
- vous **combatifs**, en grève et en manifestations, pour défendre avec force les valeurs de justice et de solidarité.

***Tant qu'il y a de la lutte, il y a de l'espoir !***

**La fatalité n'existe pas, rejoignez la CGT maintenant et nous serons encore plus forts !**

**Votre implication auprès de la CGT est essentielle pour la qualité de vos conditions de travail, rejoignez un syndicat à votre écoute. Adhérez à la CGT !**

La CGT, ce sont avant tout des salarié(e)s de l'ONERA qui s'engagent, des élu(e)s, des militant(e)s, à votre écoute pour porter des revendications dans l'intérêt de tout le personnel.

En 2024, j'adhère à la CGT et j'y apporte mes revendications, c'est maintenant !

**La CGT, c'est vous, c'est nous !**

<b>Vos Contacts ONERA :</b>	<b>Délégués Syndicaux CGT</b>	<b>Téléphone*</b>
<b>DSC ONERA</b>	Bernard TANGUY	05.62.25.26.13
<b>DSC ONERA adjoint</b>	Arnaud RISTORI	01.80.38.60.39
<b>DS Châtillon</b>	Yahya YOUJIL	01.46.73.46.63
<b>DS Meudon</b>	Gilles PEUGNIER	01.46.23.51.42
<b>DS Palaiseau</b>	Arnaud RISTORI	01.80.38.60.39
<b>DS Ile-de-France</b>	Gilles VIEILLARD	01.80.38.63.01
<b>DS Salon de Provence</b>	DSC ONERA	05.62.25.26.13
<b>DS Fauga-Mauzac</b>	Philippe SIRGANT	05.62.25.63.24
<b>DS Lille</b>	DSC ONERA adjoint	01.80.38.60.39
<b>DS Modane</b>	DSC ONERA	05.62.25.26.13
<b>DS Toulouse</b>	Franck MOREL	05.62.25.26.58

\* contact mail DSC : [cgt-central@onera.fr](mailto:cgt-central@onera.fr) ou [prenom.nom@onera.fr](mailto:prenom.nom@onera.fr)

Site Web CGT : <https://onera.reference-syndicale.fr/>

Contact : [cgt-central@onera.fr](mailto:cgt-central@onera.fr)

Consultez le site web et abonnez-vous à la newsletter du "fil d'Ariane CGT ONERA" : « [ici](#) »